



RCS : ST MALO

Code greffe : 3502

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST MALO atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1972 B 40032

Numéro SIREN : 027 250 323

Nom ou dénomination : DINAN DISTRIBUTION

Ce dépôt a été enregistré le 20/07/2017 sous le numéro de dépôt 2982



Grégoire BUNOT

Marc SOUCARRE

Christian PALVADEAU

Experts - comptables associés
Commissaires aux comptes

Laurence GOYEC

Geneviève DURANTEAU

Rachel LEROUX

Experts - comptables

Thomas BASTHISTE

Commissaire aux comptes

Cabinet Vilaine et Associés ■

Société civile d'expertise comptable et de commissariat aux comptes
Inscrite au tableau de l'Ordre de la Région des Pays de Loire
Membre de la Compagnie Régionale de Rennes

DINANDIS

La Coulébart
Route de Caulnes
22100 - LEHON

S.A.S. au capital de 500 000 €
R.C.S. SAINT MALO 027 250 323

TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO	
DÉPÔT DU :	
20 JUL. 2017	
LE GREFFIER	
N° 80171312982	

COMPTES ANNUELS

Exercice du 1^{er} Février 2016 au 31 Janvier 2017

Dest. pour le for



BILAN

ACTIF	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois			Clôture au 31/01/16 Durée 12 mois
	BRUT	AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	NET	NET
ACTIF IMMOBILISE	29 489 679	12 935 448	16 554 230	17 584 967
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (1)	352 076	175 705	176 370	176 972
CONCESS., BREVETS, DROITS SIMILAIRES	176 847	175 705	1 141	1 743
FONDS COMMERCIAL (1)	175 228		175 228	175 228
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	26 446 039	12 500 683	13 945 355	14 989 116
TERRAINS	3 257 755	1 491 269	1 766 485	1 852 426
CONSTRUCTIONS	16 431 124	7 004 474	9 426 649	9 971 022
INST TECHN, MATERIEL & OUTILLAGE	5 605 401	3 002 254	2 603 146	2 985 859
IMMOBILISATIONS CORPORELLES DIVERSES	1 145 180	1 002 685	142 495	179 807
IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS	6 577		6 577	
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	2 691 564	259 059	2 432 504	2 418 877
TITRES IMMOBILISES DIVERS	1 230 295		1 230 295	1 223 742
PRETS	254 382		254 382	235 366
IMMOBILISATIONS FINANCIERES DIVERSES	1 206 886	259 059	947 826	959 768
ACTIF CIRCULANT	12 139 432	460	12 138 971	12 701 328
STOCKS ET EN-COURS	6 838 546		6 838 546	6 640 549
MATIERES PREMIERES, AUTRES APPROV.	56 410		56 410	48 746
MARCHANDISES	6 782 135		6 782 135	6 591 803
CREANCES D'EXPLOITATION (3)	2 976 738	460	2 976 278	2 571 025
CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	709 846	460	709 386	676 684
AUTRES CREANCES D'EXPLOITATION	2 266 892		2 266 892	1 894 341
CREANCES DIVERSES (3)	606 185		606 185	908 955
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	1 500 000		1 500 000	2 124 247
DISPONIBILITES	80 030		80 030	331 504
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE (3)	137 931		137 931	125 043
TOTAL GENERAL	41 629 111	12 935 909	28 693 202	30 286 295
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an			828 972	826 049
(3) Dont à plus d'un an				



BILAN

PASSIF	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/16 Durée 12 mois
CAPITAUX PROPRES	6 845 594	7 271 701
CAPITAL	500 000	500 000
RESERVES	5 119 064	5 416 111
RESERVE LEGALE	50 000	50 000
AUTRES RESERVES	5 069 064	5 366 111
RESULTAT DE L'EXERCICE	1 226 530	1 322 952
PROVISIONS REGLEMENTEES		32 637
RAPPEL CAPITAUX PROPRES	6 845 594	7 271 701
PROVISIONS RISQUES ET CHARGES	30 000	80 224
PROVISIONS POUR RISQUES	30 000	80 224
DETTES (1)	21 817 607	22 934 369
DETTES FINANCIERES (2)	13 584 812	13 836 786
EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETS DE CREDIT (2)	12 109 272	12 381 106
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES DIVERS	1 475 539	1 455 679
DETTES D'EXPLOITATION	8 116 104	8 128 756
DETTES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHES	5 279 857	5 632 273
DETTES FISCALES ET SOCIALES	2 504 996	2 291 698
AUTRES DETTES D'EXPLOITATION	331 250	204 784
DETTES DIVERSES	105 279	952 933
DETTES SUR IMMOBILISATIONS ET COMPTES RATTACHES	25 200	872 966
AUTRES DETTES DIVERSES	80 079	79 967
PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	11 411	15 894
TOTAL GENERAL	28 693 202	30 286 295
(1) Dont à plus d'un an Dont à moins d'un an	9 241 532 12 576 075	10 358 817 12 575 552
(2) Dont concours bancaires & soldes créditeurs de banques	2 157 334	1 355 750



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/16 Durée 12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	76 432 602	73 055 602
VENTES DE MARCHANDISES	74 400 882	71 359 142
PRODUCTION VENDUE (BIENS)	35 317	39 290
PRODUCTION VENDUE (SERVICES)	995 889	1 190 959
MONTANT NET DU CHIFFRE D'AFFAIRES	75 432 090	72 589 392
SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	44 144	26 888
REPRISES SUR PROVISIONS	171 635	5 944
TRANSFERTS DE CHARGES	600 026	231 349
AUTRES PRODUITS	184 705	202 028
CHARGES D'EXPLOITATION	74 556 968	70 861 070
ACHATS DE MARCHANDISES	58 182 562	56 915 741
VARIATION DES STOCKS	(192 902)	(1 080 733)
ACHATS DE MATIERES ET AUTRES APPROVISIONNEMENTS	207 734	164 963
VARIATION DES STOCKS	(5 094)	(14 590)
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES (*)	5 933 985	5 150 720
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES	1 074 465	1 088 654
SALAIRES ET TRAITEMENTS	6 107 017	5 761 569
CHARGES SOCIALES	1 676 112	1 628 865
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS SUR IMMOBILISATIONS	1 384 463	1 065 661
DOTATIONS AUX PROVISIONS SUR ACTIF CIRCULANT	460	170 287
AUTRES CHARGES	188 162	9 930
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 875 634	2 194 531
PRODUITS FINANCIERS	74 350	82 041
PARTICIPATIONS	3 113	2 842
VALEURS MOBILIERES ET CREANCES DE L'ACTIF IMMOBILISE	2 117	1 458
INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES DIVERS	60 386	72 489
TRANSFERTS DE CHARGES	8 733	5 251
CHARGES FINANCIERES	160 349	153 789
INTERETS ET CHARGES ASSIMILEES	160 349	153 789
RESULTAT FINANCIER	(85 998)	(71 748)
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	1 789 635	2 122 783



COMPTE DE RESULTAT

	Clôture au 31/01/17 Durée 12 mois	Clôture au 31/01/16 Durée 12 mois
PRODUITS EXCEPTIONNELS	100 271	97 101
SUR OPERATIONS DE GESTION	17 410	1 950
SUR OPERATIONS EN CAPITAL		3 884
REPRISES SUR PROVISIONS	82 861	91 267
CHARGES EXCEPTIONNELLES	18 877	81 816
SUR OPERATIONS DE GESTION	15 684	62
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS	3 193	81 754
RESULTAT EXCEPTIONNEL	81 393	15 284
PARTICIPATION DES SALAIRES	362 837	413 792
IMPOTS SUR LES BENEFICES	281 661	401 324
<i>Total des produits</i>	<i>76 607 224</i>	<i>73 234 744</i>
<i>Total des charges</i>	<i>75 380 693</i>	<i>71 911 792</i>
BENEFICE NET COMPTABLE	1 226 530	1 322 952
* Dont crédit-bail mobilier et immobilier	32 669	43 652
Produits financiers concernant les entreprises liées	10 136	9 245
Charges financières concernant les entreprises liées		

ANNEXE

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Aucun événement postérieur à la clôture de l'exercice, pouvant avoir un impact significatif sur les comptes, n'est connu à la date d'arrêté des comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Le bilan et le compte de résultat sont établis conformément aux dispositions légales et pratiques comptables généralement admises, et dans le respect des principes comptables fondamentaux : prudence, continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables et indépendance des exercices.

Les principales méthodes comptables utilisées sont les suivantes :

Immobilisations incorporelles

Le fonds commercial est inscrit pour sa valeur d'acquisition ; n'ayant pas de durée de vie limitée, il ne fait pas l'objet d'amortissement.

Les logiciels informatiques sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Les amortissements pour dépréciation sont calculés sur une durée de 12 mois.

Ils n'ont pas fait l'objet d'amortissement dérogatoire compte tenu de l'absence de caractère significatif.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif, en fonction de la durée d'utilisation prévue, et en accord avec les pratiques professionnelles du secteur d'activité suivantes :

- Agencements des terrains :	5 à 30 ans	- Matériel d'exploitation :	3 à 10 ans
- Constructions :	20 à 30 ans	- Matériel de transport :	4 à 5 ans
- Agencements des constructions :	10 à 20 ans	- Matériel de bureau :	3 à 10 ans
- Agencements divers :	5 à 10 ans	- Mobilier de bureau :	6 ans 2/3 à 10 ans

Compte tenu de l'absence d'écart significatif avec la dépréciation des immobilisations, l'amortissement dégressif n'a pas fait l'objet d'un retraitement en mode dérogatoire.

L'absence de visibilité sur les cessions de biens conduit à ne pas prendre en compte leurs valeurs résiduelles dans la base de calcul des amortissements.

Une dépréciation est constituée lorsque la valeur actuelle (vénale ou d'usage) est inférieure à la valeur nette comptable.

Immobilisations financières et valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est comptabilisée du montant de la différence.

Stocks

Les stocks sont évalués au dernier prix de revient connu.

Une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

Créances et dettes

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Pour les créances, une dépréciation est comptabilisée lorsque leur valeur d'inventaire est inférieure à leur valeur comptable.

NOTES RELATIVES A CERTAINS POSTES DU BILAN

Capital

Le capital social se compose de 60 000 actions.

Fonds commercial

* Espace Music	Acquisition le 30/06/1994	43 529
* Boutique fleurs	Acquisition le 01/07/2011	131 700
		175 229

Immobilisations

	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	351 988	2 632	2 543	352 076
Immobilisations corporelles	26 146 867	340 663	41 490	26 446 039
Immobilisations financières - titres	1 223 743	6 553		1 230 296
Immobilisations financières - créances	1 454 195	37 212	30 139	1 461 268
	29 176 792	387 060	74 172	29 489 680

Amortissements	DEBUT EXERCICE	AUGMENTATIONS	DIMINUTIONS	FIN EXERCICE
Immobilisations incorporelles	175 015	3 233	2 543	175 705
Immobilisations corporelles	11 157 750	1 384 424	41 490	12 500 684
	11 332 765	1 387 658 (*)	44 033	12 676 389
(*) Dont dotation : . linéaire		1 121 970		
. dégressive		262 494		
. exceptionnelle		3 194		

Provisions et dépréciations	DEBUT EXERCICE	DOTATIONS	REPRISES	FIN EXERCICE
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	32 638		32 638	
Provisions pour risques et charges (1)	80 224		50 224	30 000
Dépréciations de l'actif immobilisé	259 060			259 060
Dépréciations de l'actif circulant (2)	171 635	460	171 635	460
	543 556	460 (*)	254 497 (*)	289 520
(*) Dont : . exploitation		460	171 635	
. financier				
. exceptionnel			82 862	

(1) La reprise sur provision pour risques et charges se ventile comme suit :

- montants repris parce qu'utilisés : -
- montants repris parce que devenus sans objet : 50 224

Le poste « provision pour risques et charges » correspond à un litige prud'homal pour 30 000 €,

(2) En janvier 2017, la cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par la société coopérative nationale mettant ainsi fin au contentieux l'opposant au ministère de l'Economie.

La provision est reprise et la charge définitive est constatée en résultat courant (146 k€).

Biens pris en crédit-bail

IMMOBILIER

MOBILIER

Valeur des biens

Valeur d'origine	-	128 419
Dotation aux amortissements théoriques	-	34 504
Cumul des amortissements théoriques	-	112 354
Valeur nettes	-	16 065

Redevances

Afférentes à l'exercice	-	32 670
Cumulées	-	129 558
Restant à payer: . à mois d'un an	-	19 107
. de un à cinq ans	-	1 327
. à plus de cinq ans	-	-
. total	-	20 433

Prix d'achat résiduel en fin de contrat

1 284

Créances : état des échéancesVALEUR BRUTE
FIN EXERCICEA UN AN
AU PLUSA PLUS
D'UN AN

Créances de l'actif immobilisé	1 461 268	828 973	632 296
Acomptes versés sur commandes			
Créances d'exploitation	2 976 739	2 976 739	
Créances diverses	606 185	606 185	
Charges constatées d'avance	137 931	137 931	
	5 182 124	4 549 828	632 296

9

Dettes : état des échéances	VALEUR BRUTE FIN EXERCICE	A UN AN AU PLUS	DE UN A CINQ ANS	A PLUS DE CINQ ANS
Concours bancaires courants (*)	2 160 309	2 157 850	2 459	
Emprunts bancaires (1)	9 948 964	1 878 245	4 335 504	3 735 214
Emprunts & dettes financières divers (2)	1 475 540	670 022	735 351	70 168
Avances, acompte reçus sur commandes				
Dettes d'exploitation	8 116 104	7 753 267		362 387
Dettes diverses	105 279	105 279		
Produits constatés d'avance	11 411	11 411		
	21 817 608	12 576 0751	5 073 314	4 168 219
(*) Y compris intérêts courus sur emprunts bancaires				2 459
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit souscrits en cours d'exercice				-
(1) Emprunts auprès des établissements de crédit remboursés en cours d'exercice				1 070 380
(2) Dont dettes souscrites auprès des associés personnes physiques et morales				547 884

Comptes rattachés et comptes de régularisation

Les charges à payer, les produits à recevoir, les charges et les produits constatés d'avance ne nécessitent pas d'informations particulières.

Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement correspondent à des dépôts à terme.

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

Il provient de l'exploitation d'un hypermarché, et de ventes sur internet à emporter et se ventile de la façon suivante :

- Magasin	59 978 036
- Drive	3 415 281
- Station-service	12 038 773
	75 432 090

Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen correspond à la moyenne arithmétique des effectifs à la fin de chaque trimestre de l'exercice comptable. Les salariés employés à temps partiel ne sont pas « proratisés » et le personnel intérimaire n'est pas pris en compte. Il se décompose ainsi :

- Cadres	14
- Agents de maîtrise	30
- Employés	220
	264

Rémunérations des dirigeants

En application du principe du respect du droit des personnes, cette rubrique n'est pas servie car elle aurait pour effet de fournir des informations de caractère individuel.

Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE)

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises.

A cet effet, le CICE 2015, qui s'élève à 299 060 €, a été utilisé pour le financement des efforts de l'entreprise en matière d'investissement et de formation.

Pour les salaires versés en 2016, il a été comptabilisé un CICE calculé au taux de 6 % sur les salaires inférieurs à 2,5 fois le SMIC.

L'impact de ce crédit d'impôt sur le compte de résultat se traduit par une réduction du poste « charges sociales » pour un montant de 325 655 €.

Résultat exceptionnel	Charges	Produits
Pénalités et amendes	15 684	-
Dotation aux amortissements sur mises au rebut	3 194	-
Provision pour investissements	-	32 638
Certificats économie énergie	-	17 410
Reprise provision litige salarié	-	41 962
Reprise provision risques pénalités URSSAF	-	8 262
	18 878	100 272

Participation des salariés

Dans ce poste, figurent les sommes comptabilisées au titre de :

- La participation des salariés (ordonnance du 21/10/1986)	362 837
- L'intéressement des salariés (loi du 07/11/1990)	-
	362 837

9

Taux de l'impôt sur les bénéfices

Le poste Impôt sur les bénéfices comprend une charge d'impôt sur les sociétés calculée au taux de droit commun, majorée de la contribution sur les revenus distribués de 3 %, et diminuée de crédits d'impôts.

Intégration fiscale

Le groupe composé de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION et de la société mère LE GALION a opté pour le régime de l'intégration fiscale à effet du 01/02/2009.

Conformément à la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt de la S.A.S. DINAN DISTRIBUTION est égale à celle qu'elle aurait supportée en l'absence d'intégration.

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

- Impôt concernant le résultat courant avant impôts	400 856
- Impôt concernant le résultat exceptionnel (participation des salariés incluse)	-119 204
- Contribution sur les revenus distribués	9
	281 661

Situation fiscale latente

Impôt sur les sociétés payé d'avance provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable de produits ou de charges :

- Situation au début de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	278 288
- Situation à la fin de l'exercice (au taux de 33 1/3 %)	272 961

AUTRES INFORMATIONS**Dettes garanties par des sûretés réelles**

L'ensemble des emprunts à moyen ou long terme contractés auprès d'établissements de crédit est garanti par des sûretés réelles (nantissement du fonds de commerce et mandat d'hypothéquer sur les terrains et constructions).

Engagements financiers

	DONNES	RECUS
Cautions, avals, garanties concernant les filiales	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les participations	-	-
Cautions, avals, garanties concernant les dirigeants	-	-
Cautions, avals, garanties concernant des sociétés de même enseigne	84 000	-
Effets escomptés et non échus	-	-
Marge non utilisée des crédits confirmés	346 903	346 903
Emprunts obtenus non encaissés	-	-
Autres engagements	-	-

Engagements de retraite

Les engagements de retraite résultent de l'application de la convention collective du commerce de gros et de détail à prédominance alimentaire.

Ils n'ont pas fait l'objet d'une provision comptabilisée au bilan.

Une estimation de ces engagements est donnée ci-après en retenant tous les salariés.

Les hypothèses de calcul sont les suivantes :

- départ uniforme de tous les salariés à l'âge de 62 ans, de façon volontaire ;
- calcul pour tous les salariés présents à la date de clôture de l'exercice social ;
- exclusion des dirigeants et mandataires sociaux en l'absence d'engagements formels ;
- valorisation établie à la date de clôture de l'exercice ;
- calcul effectué sur la base du salaire brut moyen mensuel ;
- évolution annuelle des rémunérations brutes : + 2 % ;
- taux d'actualisation annuel à la clôture de l'exercice : 3 % ;
- montant déterminé avec incidence des charges sociales et fiscales (taux moyen retenu : 33.46 %) ;
- critère de turn-over du personnel : cadres faible, agents de maîtrise faible, employés moyen ;
- table de mortalité : INSEE 2015.

Le montant des indemnités ainsi déterminé s'élève à environ..... 470 000 €

Entreprises liées

S.A.S. LE GALION

Créances diverses	487 141
Emprunts et dettes financières divers	547 884
Intérêts et charges assimilées	10 136

Filiales et participations**Néant****Société établissant des comptes consolidés****Néant****Honoraires de commissariat aux comptes**

Les honoraires de commissariat aux comptes concernent exclusivement la mission d'audit légal des comptes annuels.

9

DINAN DISTRIBUTION
Société par actions simplifiée au capital de 500 000 euros
Siège social : La Coulébart
Route de Caulnes - 22100 LEHON
027 250 323 RCS SAINT MALO

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE DU 6 JUILLET 2017
--

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 janvier 2017

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 1 226 530,85 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 1 226 530,85 euros

Un prélèvement sur les réserves
- sur le compte "autres réserves" 423 469,15 euros

Les sommes distribuables
s'élevant ainsi à 1 650 000,00 euros

A titre de dividendes 1 650 000,00 euros
Soit 27,50 euros par action

Le dividende sera mis en paiement au siège social à compter de ce jour.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2017 éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 110 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 janvier 2017 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 1 649 890 euros.

L'Assemblée Générale prend acte qu'il a été rappelé aux associés que :

- les revenus distribués sont imposables au barème progressif de l'impôt sur le revenu et qu'ils font l'objet, conformément aux dispositions de l'article 117 quater modifié du Code général des impôts, d'un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 %, non libératoire, imputable sur l'impôt dû l'année suivante et, en cas d'excédent, restituable,
- peuvent demander à être dispensées du prélèvement les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée, sous la responsabilité de l'associé, au plus tard le 30 novembre de l'année qui précède le versement.

Il a en outre été rappelé aux associés que, conformément aux dispositions de l'article L. 136-7 du Code de la sécurité sociale, les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont soumis aux mêmes règles que le prélèvement mentionné à l'article 117 quater du Code général des impôts, c'est-à-dire prélevés à la source par l'établissement

ca

payeur, lorsque ce dernier est établi en France, et versés au Trésor dans les quinze premiers jours du mois suivant celui du paiement des dividendes.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Exercice	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction sur les dividendes (Article 158.3.2 CGI)	
			Dividende éligible	Dividende non éligible
31/01/2014	1 740 000 €	60 000	87 €	1 739 913 €
31/01/2015	1 800 000 €	60 000	90 €	1 799 910 €
31/01/2016	1 620 000 €	60 000	81 €	1 619 919 €

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 6 juillet 2017

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président

Mr Régis CADALEN

GREFFE

SAS DINANDIS

Lieudit « Le Coulébart »
Route de Caulnes
22100 - LEHON

* * * * *

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos au 31 janvier 2017

MLA  **COMMISSARIAT**

MEMBRE INDÉPENDANT ☐ ☒ ☐

A U D É C I A

I. - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre SAS à la fin de cet exercice.

II. – Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- les appréciations auxquelles nous avons procédé pour émettre l'opinion ci-dessus, portant notamment sur les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes de votre SAS, ainsi que leur présentation d'ensemble, n'appellent pas de justification particulière.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. - Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion établi par le Président et dans les documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Fait à SALON DE PROVENCE
Le 20 juin 2017



MLA Commissariat
Jean MARTY
Commissaire aux Comptes